

## Nouveautés de la version 1.0.87.16

### NOUVEAUTÉS

#### ► Suivi des contrats d'achat groupés

Située dans la sous-fenêtre du menu « Contrats d'achat groupés », une imprimante est maintenant disponible. Celle-ci permet d'exporter en format Excel le suivi des contrats d'achat groupés.

La liste est produite pour les factures normalisées des compteurs RPT sous le compteur GAR sélectionné. L'année produite commence le premier du mois de la date de début du contrat et s'échelonne pour une année complète.

#### Mise en garde :

En raison d'un conflit technique, il faut inscrire comme date de début la date de la journée qui précède le début du contrat. Par exemple, si le contrat débute le 1<sup>er</sup> novembre, vous devez inscrire 31 octobre comme date de début.

SUIVI DES ACHATS GROUPÉS											
Période 2016-03-01 au 2017-02-28											
SOMMAIRE PAR BÂTIMENT											
Bâtiment	Nom bâtiment	Gaz Naturel Contracté (GJ)	Prix du Gaz Naturel (\$/GJ)	Gaz de Compression (GJ)	Prix du Gaz de compression (\$/GJ)	Total (\$)	Consommation (GJ)	Prix de Fourniture (\$/GJ)	Prix du Gaz de compression (\$/GJ)	Total (\$)	Variation achat-distribution (\$)
001	Mon bâtiment 1	22,79	2,18	0,00	0,00	49,64	81,90	2,10	0,00	171,86	-122,22
002	Mon bâtiment 2	575,34	2,18	0,00	0,00	1 253,41	1 725,14	2,12	0,00	3 658,58	-2 405,16
003	Mon bâtiment 3	71,92	2,18	0,00	0,00	156,68	257,45	2,13	0,00	548,65	-391,98
004	Mon bâtiment 4	47,78	2,18	0,00	0,00	104,08	159,52	2,13	0,00	339,39	-235,31
005	Mon bâtiment 5	51,59	2,18	0,00	0,00	112,39	116,28	2,09	0,00	242,78	-130,39
006	Mon bâtiment 6	100,97	2,18	0,00	0,00	219,97	294,99	2,09	0,00	615,12	-395,14
007	Mon bâtiment 7	78,69	2,18	0,00	0,00	171,44	264,80	2,09	0,00	553,67	-382,23
008	Mon bâtiment 8	81,32	2,18	0,00	0,00	177,16	248,89	2,11	0,00	525,72	-348,56
009	Mon bâtiment 9	768,31	2,18	0,00	0,00	1 673,80	1 620,99	2,15	0,00	3 479,37	-1 805,57
010	Mon bâtiment 10	422,70	2,18	0,00	0,00	920,87	1 088,39	2,13	0,00	2 315,70	-1 394,83
011	Mon bâtiment 11	190,09	2,18	0,00	0,00	414,11	209,09	2,07	0,00	433,24	-19,12
	Totaux	2 411,49	2,18	0,00	0,00	5 253,55	6 067,45	2,07	0,00	12 884,07	-7 630,52

Présentement, les factures projetées ne sont pas incluses dans le rapport.

Le rapport compare les coûts réellement contractés avec ceux des coûts de fournitures du compteur original.

Les différentiels sont présentés comme suit :

- Sommaire par bâtiment
- Sommaire par période
- Détail par période

Dans le cas d'un contrat d'achat groupés de type « Achat direct », il faut compléter les prix des fournitures afin de calculer la variation.

Dans le cas d'un contrat d'achat groupés de type « Transfert de propriété », le rapport utilise les données de facturation de Gaz Métro et du courtier afin de calculer la variation.

**► Projections calculées pour les tarifs EVP**

Dorénavant, Helios calculera les projections pour les compteurs au tarif EVP. En cas de chevauchement lors de révision tarifaire, un prorata du nombre de jours sur le nombre de jours du luminaire sera effectué.

**► Impression des factures**

De nouvelles informations sont dorénavant affichées sur le rapport de factures

Dans l'impression des factures :

- L'adresse du bâtiment a été ajoutée après le nom du bâtiment.
- Le numéro de série du compteur a été ajouté.
- Le code du fournisseur a été ajouté.
- Le nom du fournisseur a été ajouté.

Dans l'exportation des factures :

- Le code du bâtiment a été ajouté avant le nom du bâtiment.
- L'adresse du bâtiment a été ajoutée après le nom du bâtiment.
- Le code de compteur a été ajouté avant le nom du compteur.
- Le numéro de série du compteur a été ajouté après le nom du compteur.
- Le code du fournisseur a été ajouté.
- Le nom du fournisseur a été ajouté.

**CORRECTIFS****► Simulation tarifaire vers les tarifs G9 et LG**

Dorénavant, lors de simulation tarifaire pour migrer un compteur au tarif G9 ou LG, un recalcul de la puissance minimale sur le tarif cible sera effectué.

Dans le cas du tarif G9 ou LG, on calcule la puissance minimale sur 75 % de la plus haute puissance appelée dans la période d'hiver qui précède ou couvre la facture. Même chose pour les tarifs M, G ou L, mais pour ces derniers, le pourcentage est établi à 65 %.